Défense nationale
National Defence

Thunderbird

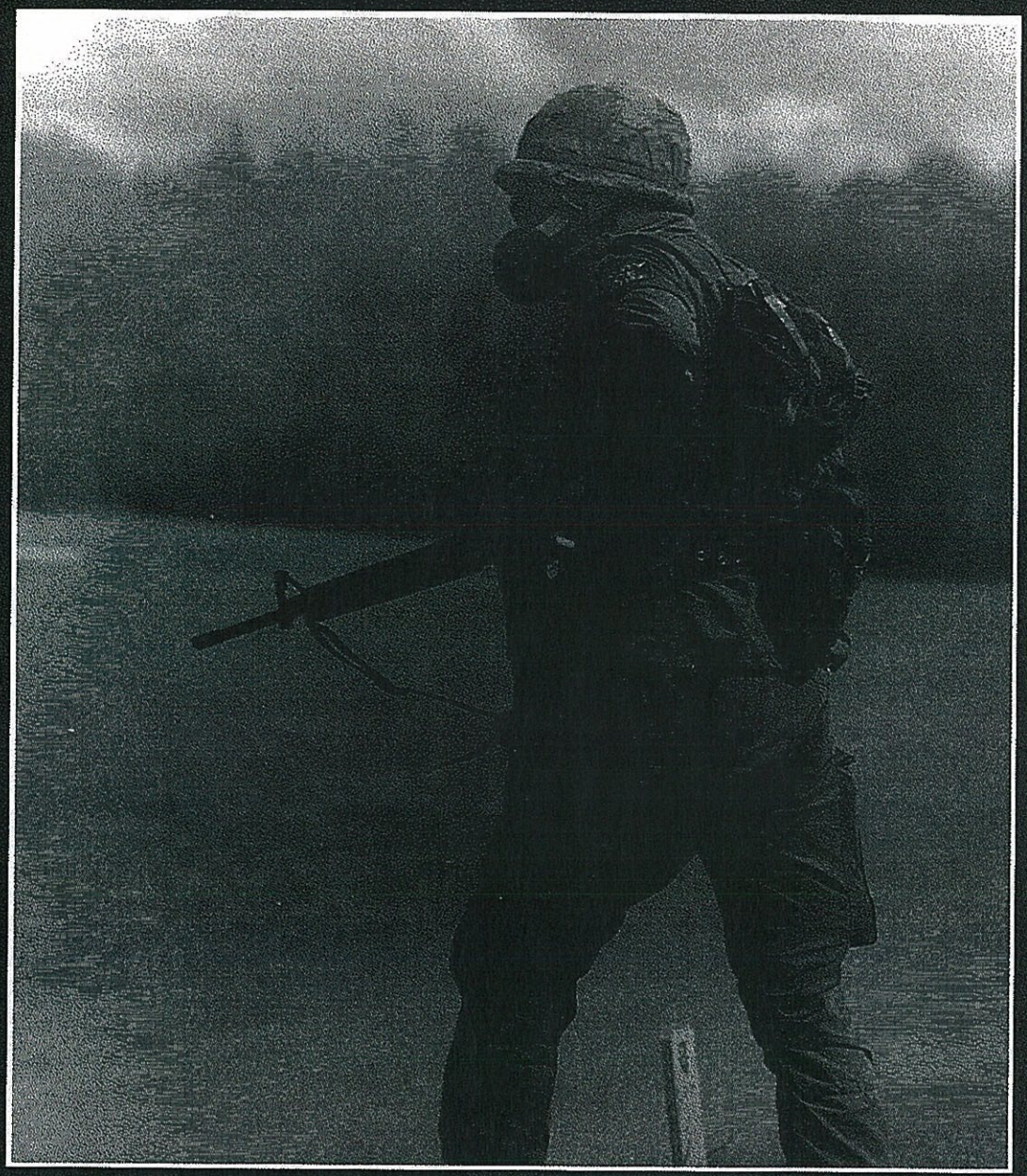

Canada

numéro 2, 1994

Le Journal
Thunderbird

numéro 2, 1994

COUVERTURE

Un policier militaire lors d'une attaque aux gaz au champ de tir de fusil de combat pendant le Thunderbird Challenge.

Dans ce numéro

Lettre du rédacteur en chef 1
Mots du Conseiller de la Branche 2

LES ARTICLES PRINCIPAUX

OP Justice 3
Le SOFT présent au convoi de l'anniversaire de la route de l'Alaska 7
Fonds de la Police Militaire pour les enfants aveugles 9
Police Militaire Camp Polom Croatie – le 25 mai 1993 10
Meilleure stagière au cours QL3 11
Les super FLICS s'entraînent pour le défi thunderbird 11
Amélioration des techniques d'interrogation 13

IN MEMORIAM

Adj (à la retraite) Ronald E. Plasky, DC, ... 16

ÉNONCÉ DE POLITIQUE - ÉDITORIAL

Le journal Thunderbird, bulletin semestriel du Service de la sécurité, constitue un périodique autorisé par le MDN, conformément à l'OAFC 57-14.

Le journal Thunderbird a pour objet de rendre compte de la vaste gamme des secteurs d'activité du Service, de servir de tribune pour l'échange d'idées et de favoriser le professionnalisme et l'esprit de corps.

Les articles propres à être publiés dans le Thunderbird pourront traiter de différents sujets et se présenter sous diverses formes. Cependant, il pourra s'agir tout autant d'articles intéressant l'ensemble du Service que de comptes rendus sans caractère officiel ayant trait aux événements locaux.

Les auteurs peuvent soit remettre leurs articles directement à la Direction de la sécurité ou les soumettre à l'approbation de leur commandant en passant par les voies hiérarchiques habituelles.

La rédaction vous invite à lui adresser des lettres, des questions ou des commentaires portant sur l'éditorial, mais elle se réserve le droit de ne pas publier les articles qu'elle juge inappropriés.

Les opinions exprimées dans les articles qui paraissent dans le journal Thunderbird sont celles des auteurs de ces articles et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défence nationale ni d'aucun de ses éléments.

Les personnes qui désirent réimprimer les articles contenus dans le présent journal ont le droit de le faire sans autorisation supplémentaire, mais elles sont tenues de signaler le nom de l'auteur et du journal Thunderbird dans leur propre publications.

Dorénavant, veuillez adresser vos articles à:

Rédacteur gérant
Journal Thunderbird
DG Secur/QGDN
MGen George R. Pearkes
Ottawa (Ont.)
K1A OK2

REDACTEUR GERANT
Maj R.M. Guilbault

REDACTEUR
Capt Bob Davies

CONCEPTION GRAPHIQUE
Direction artistique
DSEG 7-2

SERVICES DE TRADUCTION
Bureau des traductions
Secrétariat d'Etat

Note de rédacteur:

Pour ce qui est de l'article de la dernière publication de "L'ERSFC Celèbre le 25e Anniversaire de la Branche", nous regrettons d'avoir oublié de mentionné le bon travail du Capt Ron Lander de la formation avancée de la police militaire. Merci encore à Ron.

LETTRE DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE CAPITAINE DE FREGATE J.C. MACQUARRIE

Le présent numéro du journal Thunderbird énonce les différents services de support rendus par la Branche de sécurité. De la deuxième guerre mondiale en passant par la route de l'Alaska jusqu'à nos jours dans l'ancienne république de la Yougoslavie, nous constatons que la police militaire continue de servir les missions de leurs commandants. Des connaissances variées sont requises dans l'exécution de nos fonctions comme on peut le constater dans les deux articles concernant l'analyse des emtrevues et des déclarations des témoins. En fait, de telles connaissances techniques compensent adéquatement les demandes d'habileté au combat requises pour participer au défi du maintien de la paix.

Tout cela constitue une source de fierté justifiée dans notre branche. De peur que nous nous reposions sur nos lauriers, le colonel A.R. Wells, notre directeur général, a mis sur pied le défi 21ième siècle – qui consiste à fournir une sécurité effective à coût réduit à un moment où les ressources budgétaires diminuent de plus en plus.

Entre temps, le personnel du journal Thunderbird vous offre une tribune pour édification professionnelle ainsi que pour vous tenir au courant de tous les développements et articles d'intérêt qui touchent la Branche de sécurité. Tel que je l'ai mentionné auparavant, nous allons présentement de l'avant avec un journal revitalisé, mais nous devons tout de même publier les articles que nous avons reçus l'année dernière. Vu que le journal sera publié trimestriellement, nous sollicitons vos articles. Voici votre chance d'être publié! Nous accueillerons spécialement les articles qui rehausseront le développement professionnel de nos policiers militaires comme ceux soumis par l'adjudant Steve Murray-Ford.

En terminant, nous avons l'intention de vous tenir au courant dans cette période de défi. Souvenez-vous qu'il y a deux manières de voir un verre qui est à moitié vide – essayez d'y voir un verre rempli à moitié. SECURITAS..

MOTS DU CONSEILLER DE LA BRANCHE

À L'APPROCHE DU XXIe SIÈCLE

PAR LE COLONEL A.R. WELLS

Prédire l'avenir et planifier à long terme sont des activités qui attirent les voyants et qui mettent à l'épreuve la perspicacité des planificateurs. Tandis que les voyants tentent de prédire les événements marquants qui capteront l'attention du monde entier, les planificateurs tombent souvent dans le piège du «statu quo» et sont fréquemment accusés de se préparer au passé. Lorsqu'on m'a demandé de rédiger pour ce numéro du Thunderbird un article qui serait axé sur le XXIe siècle, je savais que mes chances de tomber sur ce fait important qui permettrait de formuler la politique de défense et, partant, de déterminer les perspectives de la Branche des services de sécurité étaient à peu près les mêmes que mes chances de gagner à la loterie. J'ai donc procédé comme les planificateurs et analysé les facteurs actuels qui sont susceptibles d'influer sur les Forces canadiennes et, par le fait même, sur les perspectives d'avenir de la Branche.

Depuis la création des éléments de la police militaire des Forces armées canadiennes en 1940 et la mise sur pied de la Branche des services de sécurité en 1968, la doctrine tactique est axée sur la prestation de services policiers en situation de conflit. Au sein de la Branche, nous avons eu la chance de pouvoir jouer un rôle en temps de paix comme en temps de guerre, et notre participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU demeure un défi intéressant. Depuis le début, les pratiques de gestion découlent d'un concept hautement centralisé qui repose sur des systèmes de leadership et de commandement et de contrôle conçus pour la gestion des crises. On était d'avis que la gestion des ressources relevait de l'approvisionnement et qu'il valait mieux en laisser la responsabilité à la Branche des services de la logistique. Par suite de la dissolution du Pacte de Varsovie, on réclame des dividendes de la paix dans les budgets alloués à la défense. En outre, on s'inquiète de plus en plus de l'accroissement de la dette nationale et du déficit. Cette situation exige que l'on gère prudemment les ressources gouvernementales. La conjoncture est à ce point critique que la population est véritablement inquiète de la façon dont les politiciens affectent les fonds publics. Par ailleurs, les gourous de la gestion affirment maintenant que nous devons modifier considérablement nos procédés, ce qui entraînera un réel changement dans nos méthodes de gestion des ressources. Il ne suffira plus de mettre de l'ordre dans les pratiques actuelles ou de réduire le pourcentage de ressources allouées. À l'approche du XXIe siècle, il est bien évident que les «bonnes vieilles méthodes» du «bon vieux temps» ne suffiront pas et ne survivront pas. Quelles sont donc les perspectives de la Branche et quels sont les principaux facteurs qui méritent notre attention?

L'ampleur de la dette nationale, le déficit qui s'accroît d'année en année et les initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour faire face aux problèmes financiers auront de sérieuses répercussions sur la taille, la mission et les rôles des Forces canadiennes et sur la façon dont le gouvernement doit procéder. À l'heure actuelle, on s'efforce de regrouper la formation offerte aux organismes fédéraux d'application de la loi. Dans certains milieux, on parle également du concept des meilleures pratiques, selon lequel l'organisme qui a les meilleures façons de procéder peut tout faire. On commence aussi à reconnaître la formation obtenue dans les établissements civils d'enseignement et de formation professionnelle. À ce stade-ci, on ne peut que formuler des suppositions quant à savoir dans quelle mesure les activités de formation et d'application de la loi seront intégrées et centralisées, mais la question ne peut passer sous silence. Même si nous n'avons pas mesuré toutes les conséquences pour la Branche, il est clair que nous devons continuer de participer aux initiatives interministérielles aux niveaux de la gestion supérieure, nous efforcer d'améliorer la qualité du service et nous préparer à être pragmatiques et chercher à innover dans nos pratiques de gestion et nos façons de procéder. Nous devons également être prêts à faire preuve de souplesse quant à la portée des opérations que nous avons les moyens d'entreprendre. De plus, nous offrirons peut-être davantage ou moins de formation selon les mesures prises sur le plan de la rentabilisation.

Comme la Branche est un service de soutien, les missions et rôles de l'armée de terre, de la marine et de la force aérienne des Forces canadiennes constituent l'élément fondamental qui prescrit les exigences auxquelles elle doit satisfaire en matière de soutien (sécurité et police militaire) et qui, par le fait même, dicte son avenir. Si l'on maintient un potentiel global de guerre suffisant pour être déployé outre-mer à titre de force équilibrée et apte au combat, on peut alors s'attendre à ce que l'intégrité opérationnelle des unités de sécurité et de police militaire (SEPM) survive au prochain examen de la politique de défense. Par contre, si l'on réduit considérablement l'infrastructure et le potentiel de combat des forces, il va de soi que la Branche en subira le contrecoup, car elle ne peut fonctionner en vase clos. Les activités qui servent à appuyer le Ministère dépendent de l'état des forces de combat.

Les politiques, les lignes de conduite et les normes qui régissent la sécurité ont une incidence très réelle sur les ressources financières. À mesure que les fonds diminueront, les exigences relatives à l'analyse de la menace et du risque et l'acceptation du risque compte tenu de notre posture de sécurité deviendront très réelles. Les membres de la Branche qui participent aux opérations de sécurité seront davantage préoccupés par l'évaluation des options lorsqu'il s'agira de conseiller les commandants et les cadres responsables.

Les éléments-clés de la politique de défense qui définissent les rôles des FC auront le plus d'impact pour ce qui est de déterminer l'avenir de la Branche. À l'heure actuelle, ces éléments comprennent la souveraineté nationale, l'aide au pouvoir civil et l'assistance aux autorités civiles, ainsi que la participation à la défense de l'Amérique du Nord (NORAD), à la défense collective (OTAN) et aux opérations de l'ONU. Exception faite de notre participation à l'OTAN, il est peu probable que ces rôles soient très modifiés par suite d'un examen de la politique de défense, à moins d'une menace de guerre généralisée. Les changements s'opéreront probablement au niveau des ressources financières allouées à la défense; il faudra alors déterminer quelle priorité sera accordée à ces rôles et quels niveaux de potentiel de combat pourront être maintenus. Les conséquences globales dépendront non seulement des ressources allouées, mais aussi de la prudence avec laquelle ces dernières seront gérées. De même, l'avenir de la Branche des services de sécurité reposera sur une gestion prudente des ressources disponibles et sur l'attention que nous porterons, dans le cadre du perfectionnement professionnel, aux aspects qui s'avèrent essentiels dans un contexte militaire. Il est probable que les ressources allouées à l'infrastructure militaire seront considérablement réduites au XXIe siècle.

On pourrait bien m'accuser d'adopter une attitude pessimiste face au siècle prochain. Je peux vous assurer que ce n'est pas mon intention. Je crois cependant que les défis ne manqueront pas au XXIe siècle. À tous les échelons, les membres des services policiers devront absolument faire preuve de réalisme, car le sort de la Branche reposera en définitive sur la qualité de nos pratiques de gestion et du service que nous offrons.

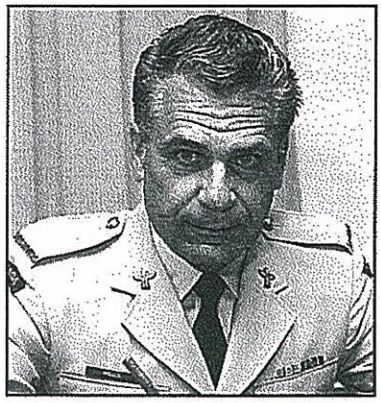

OP JUSTICE

par l'adjudant S. Murray-Ford au nom des membres du groupe chargé de l'OP JUSTICE

En juin 1993, les Forces canadiennes ont déployé à la demande des Nations Unies un groupe chargé d'enquêter sur des allégations de crimes de guerre dans la région de Sarajevo. Cette mission dans l'ex-Yougoslavie portait le nom d'OP JUSTICE. Le groupe était formé de trois officiers du Service du Juge-avocat général (JAG) et de quatre membres de la Branche des services de sécurité. Les trois avocats militaires (lcol K.S. Carter, chef de groupe, d'Ottawa, maj L. Boutin, en poste à Montréal, et maj A. Vanveen, d'Edmonton) étaient chargés de donner avis et conseils juridiques au groupe. Quant aux policiers militaires (adj S. Murray-Ford, du QG UES [aujourd'hui au SNE], m2 J. Ross, du SNE, sgt J.L. Lamothe, de l'UES Ottawa, et cplc T. McComb, du QGDN [aujourd'hui à l'UES Dét Ottawa]), ils devaient mener l'enquête proprement dite. Le chef du groupe relevait du représentant de la Commission d'experts des Nations Unies, le cdr W. Fenrick, membre du Service du JAG détaché auprès de l'ONU.

Après avoir rempli les formalités préalables (examens médicaux, dentaires, etc.), le groupe s'est réuni plusieurs fois à Ottawa pour discuter de la stratégie à appliquer et aplanir des difficultés administratives et logistiques. Ensuite, le groupe assisté à plusieurs séances d'information et d'exposés présentés par des directions du QGDN sur les activités des FC/NU en RFY. On s'est vite rendu compte qu'il était presque sans précédent d'aller faire enquête dans une zone de combat actif.

Le 19 juin 1993, le groupe quittait Ottawa pour la République fédérative de Yougoslavie (RFY).

L'équipe s'envole vers Sarajevo.

Il s'est rendu de Mirabel à Franfort et, de là, à Zagreb, par avion commercial. Arrivés à destination dans l'après-midi du 20 juin, les membres du groupe ont passé leurs premières journées à s'occuper de l'organisation matérielle et à se renseigner sur la situation à Sarajevo. Si quelqu'un avait encore des doutes en arrivant, ils ont vite été dissipés par les comptes rendus de combats qui faisaient rage dans la ville. Les consignes de l'ONU étaient formelles: pas question de se déplacer dans la ville autrement qu'en véhicule blindé et en plein jour, et le port de la tenue de protection (vêtement pare-balles et casque) était obligatoire en tout temps à l'extérieur des immeubles protégés. On a beaucoup insisté sur l'importance de ces consignes en raison du pilonnage constant et du tir embusqué. Le QG GRC à Ottawa avait en outre prêté à tous les membres du groupe un vêtement de protection Kevlar à porter en plus de la veste pare-balles des FC. Comme l'eau potable et la nourriture étaient rares, on a aussi emporté de l'eau embouteillée et des rations de campagne. Après s'être procuré des casques en Kevlar auprès du contingent canadien à Daruvar, le groupe était fin prêt à se rendre sur les lieux.

Le 24 juin, le groupe a fait le vol Zagreb–Sarajevo en compagnie d'autres militaires de l'ONU, à bord d'un appareil russe Antonov. L'avion a d'abord volé vers le sud, le long de la côte de l'Adriatique, puis il a viré à l'est et, une heure et demie après le départ, il amorçait une descente rapide sur l'aéroport de Sarajevo. Ce bâtiment (fière base d'opérations des "lignes aériennes aléatoires") ravagé par les combats, criblé de balles et d'éclats d'obus et entouré de sacs de sable, de tranchées et de barbelés n'a plus d'aéroport que le nom. Sitôt l'avion posé, les passagers ont filé tout droit vers l'aéroport, comme ils en avaient reçu l'ordre. Sarajevo donnait une première impression déprimante: ruines, décombres et odeur nauséabonde de déchets qui brûlent.

Le temps de récupérer leurs bagages et les membres du groupe

étaient en route pour le Holiday Inn à bord de TTB du bataillon égyptien. Chemin faisant, ils ont pu constater l'ampleur inimaginable des dommages. Des carcasses calcinées de véhicules encombraient la route; des chars d'assaut abandonnés portaient la marque de violents combats; des pièges à chars improvisés bloquaient des rues; et, les immeubles détruits ou endommagés par le feu et les bombardements ne se comptaient plus.

Le groupe a eu un choc à son arrivée au Holiday Inn. Le côté de l'immeuble donnant sur la ligne d'affrontement avait été presque entièrement détruit dans des attaques au mortier, au canon et au lance-roquettes. Le personnel de l'hôtel a expliqué que cette partie de l'immeuble n'était pas sûre et que les clients étaient logés de l'autre côté. Le hall principal n'était guère mieux, avec les grandes feuilles de plastique couvertes de vignettes du HCR qui avaient remplacé la vitre dans les fenêtres. Dans l'entrée, le sol était jonché de détritus et de débris de verre. Comme il n'y avait pas d'électricité, nous avons dû gravir plusieurs étages avec tout notre attirail sur le dos, puis le cacher. En effet, des affiches rappelaient aux clients de ne rien laisser à la vue (le vol et le marché noir étant monnaie courante) et recommandaient vivement de ne pas se tenir près d'une fenêtre ni d'ouvrir les rideaux, à cause des tireurs embusqués. Le personnel de l'hôtel nous a fait savoir que nous aurions de l'électricité quand la génératrice serait en marche (généralement 4 à 6 heures par jour) et que l'eau (froide seulement) devait être livrée dans le courant de la journée. Durant tout notre séjour à Sarajevo, nous n'avons eu l'eau courante que trois à cinq heures par jour, le plus souvent la nuit.

Aux fins de la mission, le groupe a été divisé en deux plus petits groupes, le lcol Carter dirigeant le m2 Ross et le cplc McComb dans un examen approfondi des allégations de viol, tandis que le maj Boutin, secondé par l'adj Murray-Ford et le sgt Lamothe, enquêtait sur une attaque au mortier contre les spectateurs et participants à un match de soccer. Le maj Vanveen, quand à lui, devait mener une étude sur la bataille de Sarajevo.

Une fois les tâches assignées, nous avons été mis au courant de la situation locale par des commandants de l'ONU et d'autres experts. Nous avons ensuite pris contact avec la compagnie de PM des NU, la police civile de la Force des Nations Unies (UNCIVPOL), les Affaires civiles et la Force d'observateurs militaires de l'ONU (UNMO). Le contingent canadien (qui fait en outre le meilleur café à Sarajevo) nous a été d'une aide précieuse. Nous avons aussi rencontré les interprètes qui allaient nous accompagner et nous avons assisté à une séance d'orientation donnée par la Commission bosniaque sur les crimes de guerre. La Commission nous a fourni de nombreux renseignements et dossiers et a assuré la liaison entre notre groupe et les autorités locales.

Des difficultés particulières se sont posées du fait que l'enquête se déroulait en pleine guerre. Comme la ligne d'affrontement passait au beau milieu de la ville, le groupe devait, pour la traverser, se soumettre quotidiennement à une série de vérifications à des postes de contrôle. Les entrevues se sont déroulées dans des hôpitaux et dans des immeubles en ruine, souvent privés d'électricité et situés parfois tout près du front. Vu la confusion qui régnait dans l'administration civile, il était extrêmement difficile de joindre les autorités compétentes et quasi impossible de retracer les dossiers et documents pertinents.

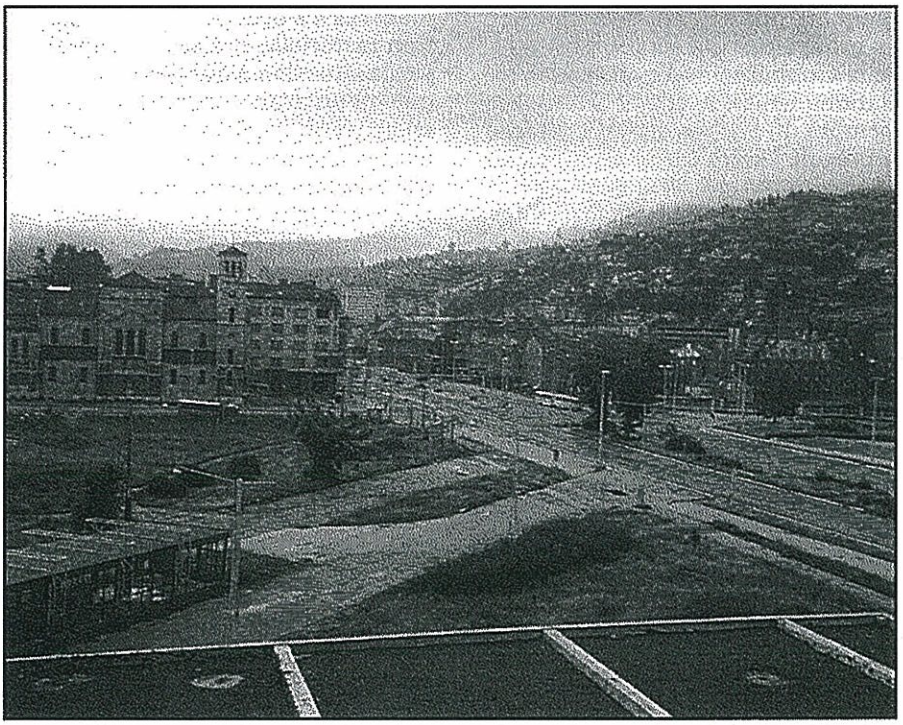

"Sniper Alley", Sarajevo.

C'est encore pire quand on ne connaît ni la langue, ni les usages. Sans nos interprètes, qui ont été en or, cet obstacle aurait pu se révéler insurmontable.

Le groupe chargé d'enquêter sur les viols a rencontré les administrateurs de l'hôpital local et interviewé plusieurs victimes. Le groupe a en outre mis la main sur une centaine de rapports de viol qui avaient été traduits. Tous les renseignements recueillis ont ensuite été versés dans une base de données pour en faciliter le traitement. L'absence de téléphone et la nécessité de se rendre au QG UNPROFOR Secteur Sarajevo pour faire des photocopies, etc., a beaucoup compliqué les choses. Les traducteurs et les membres de l'équipe n'ont pas ménagé les heures supplémentaires pour mener à bien l'enquête préliminaire. Il était clair, toutefois, qu'il serait impossible de régler tous les cas: l'équipe ne faisait pas le poids face à une telle masse de dossiers. Il a donc fallu se contenter d'interviewer les témoins qui se trouvaient à Sarajevo et de prendre note des autres cas en prévision d'enquêtes ultérieures.

L'enquête sur l'attaque au mortier faisait suite à un incident au cours duquel deux obus étaient tombés sur un match de soccer improvisé. Avec l'appui du personnel de l'hôpital et des autorités policières et militaires locales, le groupe a fait enquête, interviewant plusieurs survivants de l'attaque (qui a fait 13 morts et 133 blessés) et recueillant des déclarations de sources diverses, à Sarajevo.

Le manque de mobilité a nui aux deux enquêtes, puisque les enquêteurs ne pouvaient pas se déplacer à leur gré pour parler aux témoins. Entre le 4 et 5 juillet par exemple, aucun déplacement n'a été possible, car quelque 3 300 obus sont tombés sur la ville en l'espace de 24 heures. Les bombardements et les tirs embusqués ne cessent jamais à Sarajevo. Sans tomber dans la complaisance, le groupe a cependant fini par s'habituer au bruit des armes portatives et du tir d'artillerie. Plusieurs coups sont tombés à proximité de l'hôtel, et le tir d'embuscade (incessant) était parfois très rapproché. Pendant notre séjour à Sarajevo, les bombardements et le tir embusqué ont fait quelques victimes et de très nombreux blessés.

Le Holiday Inn, qui abrite les représentants de la presse mondiale détachés à Sarajevo, était relativement sécuritaire. De plus, le professionnalisme du commandant de TTN du bataillon égyptien (le capt Walid) a grandement contribué à garantir la sécurité des membres du groupe. Parce qu'il connaissait bien la région et prenait à coeur de veiller à notre sécurité. Aucun d'entre nous n'a jamais été exposé à un danger imminent. Nous avons en outre été les hôtes d'un dîner au mess des officiers du Bataillon égyptien, suivi du café (ou thé) offert par le commandant du bataillon.

À Sarajevo, les nouvelles du Canada étaient aussi rares que les Canadiens, car les contingents de l'ONU étaient constitués de bataillons égyptiens, français et ukrainiens. Afin de ne pas perdre de vue d'où nous venions, nous avons célébré la Fête du Canada en arrosant de bière (pas obtenue sur place) nos rations conditionnées. Ces festivités se sont déroulées dans la chambre de deux des PM, qui a vite été baptisée du nom pas très original de "salon Thunderbird".

Vu la rareté de l'eau (froide par-dessus le marché), il fallait beaucoup de courage pour se doucher et se raser. Nous avons occupé nos soirées à faire la lessive dans le bain, au son de la "sérénade de Sarajevo". Notons à l'intention des amateurs de musique classique qu'elle ressemblait beaucoup à l'Ouverture solennelle "1812"... musique en moins! Malheureusement, la rareté a aussi fait de l'eau un bien économique qui se vendait 9 $US la bouteille sur le marché noir. Il n'était donc pas recommandé de partager nos provisions avec le personnel de l'hôtel. Mieux valait donner nos maigres surplus de rations à l'équipage de TTB égyptien pour qu'il les distribue aux enfants qui quêtaient constamment de la nourriture.

Après treize jours de mission, le groupe est retourné à Zagreb. Ce qui pressait le plus, c'était de prendre une douche chaude, manger un bon repas et faire une promenade en plein air. Le fourbi rendu et entreposé, et les rapports présentés, il ne restait plus qu'à se préparer à rentrer au Canada, mais nous n'avons pas trouvé de place à bord de l'autobus quand nous avons voulu rapporter à Daruvar les casques qui nous avaient été prêtés. Le sous-officier suisse responsable des transports s'en est excusé, notant que les Canadiens n'avaient d'autre choix, dans les circonstances, que d'y aller en hélicoptère, offre que le m2 Ross et le sgt Lamothe ont acceptée d'emblée. Nous avons appris plus tard que le sgt Lamothe en avait profité pour prendre le "manche à balai", se faisant passer brièvement pour le pilote du groupe.

Enfin, le 9 juillet 1993, le groupe revenait au pays et retrouvait famille et boulot.

Les membres du groupe ont beaucoup échangé sur ce qu'ils avaient observé et appris durant le voyage; il en est ressorti plusieurs conclusions qui ont été soumises au chef du groupe. Nous estimons qu'il est possible de mener à bien une enquête, en dépit des difficultés propres au travail en zone de combat actif. Nous nous entendons également pour dire que les

De gauche à droite; Maj Luc Boutin, Maj Andy Vanveen, Sgt Jean-Luc Lamothe, LCol Kim Carter, Cplc Tammy McComb, M2 Jocelyn Ross, Cdr Bill Fenrick, Adj Steve Murray-Ford, Mme Molina.

personnes choisies pour une telle mission doivent absolument réunir certaines qualités, outre la compétence professionnelle. Il faut avoir le sens de l'humour, savoir travailler en équipe et vouloir faire ce genre de travail. À notre avis, une équipe de militaires répond parfaitement aux diverses exigences, comme les connaissances militaires de base (pour différencier les armes portatives, les mortiers et l'artillerie, par exemple), les échanges avec des militaires (souvent étrangers) et la connaissance de la structure de commandement et de contrôle. L'argument qui milite le plus en faveur de l'emploi de militaires pour mener à bien de telles enquêtes est aussi le plus difficile à formuler. Il s'agit de la cohésion, de cet esprit de corps qui unit les militaires lorsqu'il faut accomplir une tâche dans un climat hostile.

Bref, sur le plan tant personnel que professionnel, OP JUSTICE a été une véritable aventure, une aventure comme on n'en vit qu'une fois dans sa vie. Elle a été l'occasion d'apprendre des leçons utiles, de surmonter certains obstacles et de trouver des solutions ingénieuses à des problèmes inattendus. Certes la guerre est une tragédie, mais il est réconfortant de savoir qu'il est possible pour les militaires canadiens (de la Branche des services de sécurité comme des services juridiques) de bien travailler ensemble dans un tel contexte.

Le SOFT présent au convoi de l'anniversaire de la route de l'Alaska

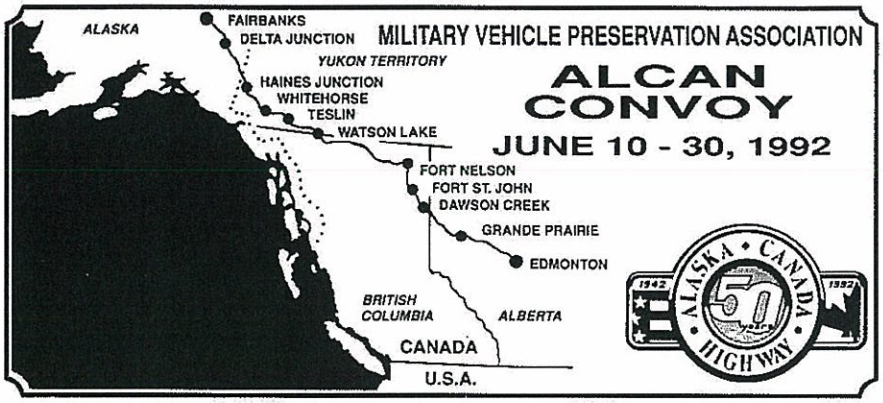

par le capt J.D. Humen

L'une des pages les plus fascinantes de l'histoire militaire du Canada a trait à la route de l'Alaska et aux événements entourant sa construction. En effet, devant les assauts des Japonais contre les îles Aléoutiennes, des stratèges canadiens et américains ont jugé nécessaire de construire une artère terrestre sécuritaire afin d'acheminer hommes et ravitaillement pour opposer la menace que de tels assauts laissaient planer sur l'Amérique du Nord. Mieux valait construire nous-mêmes une route avant que les Japonais le fassent pour nous, comme on disait communément à l'époque. En moins de onze mois, des ingénieurs et leurs éléments de soutien ont percé une route dans des régions parmi les plus désertes et accidentées du nord de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Alaska. On a célébré en 1992 le 50e anniversaire de la construction de la route de l'Alaska et l'un des exploits canado-américains les plus spectaculaires de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans le cadre des activités marquant cet anniversaire, la Military Vehicle Preservation Association (MVPA), organisme qui se consacre à la restauration de véhicules militaires d'époque et qui compte des membres dans une trentaine de pays, a organisé un convoi qui devait parcourir la route de l'Alaska d'un bout à l'autre. Parmi les divers véhicules militaires d'époque, venus de plusieurs pays, dont les États-Unis, l'Allemagne, la Finlande et le Royaume-Uni, il y en avait même du type de ceux qui ont servi à construire l'autoroute. L'idée de passer trois semaines dans un VLMR pour faire sept mille kilomètres de route n'est guère séduisante pour la plupart des soldats. Imaginez le trajet dans un camion Studebaker 1942 ou sur une Harley Davidson 1942!

Le convoi est parti d'Edmonton le 10 juin. Le soutien du convoi a été assuré par deux patrouilles de police militaire composées du capt J. Humen, officier des opérations de la PM au QG du SOFT, du sergent A. Venables, s/off resp. sécurité TAD au QG du SOFT, du caporal M. Albrecht, du peloton de PM du 15e Bataillon des services, et du caporal Dennis Eberle, du peloton de PM du 16e Bataillon des services, à la demande du colonel J. Fitzgerald, colonel honoraire du 15e Bataillon des services et l'un des principaux organisateurs de l'événement. La police militaire était chargée de diriger la circulation, c'est-à-dire prévoir les haltes et organiser le passage du convoi dans les centres urbains. Cela ne semble peut être pas une tâche bien difficile à prime abord, mais les talents de l'escorte de la PM ont été tôt mis à l'épreuve quand le convoi d'une cinquantaine de véhicules s'est ébranlé, car il y avait des véhicules qui ne pouvaient

Le sgt Andy Venables indique "Tournez à Gauche" et vous le faites!

pas rouler aussi vite que les autres et des conducteurs qui n'avaient pas l'habitude des convois.

Comme le convoi n'avançait pas très vite (60 à 70 km/h en moyenne), les deux patrouilles de PM en ont profité pour admirer le paysage. Une splendeur!

Le deuxième jour, le convoi arrivait à Pouce-Coupé, petit hameau situé à la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pousse-Coupé a joué un rôle extrêmement important dans la construction de la route de l'Alaska. Passé Pouce-Coupé, il n'y avait plus de magasin d'alcool. Les soldats attendaient parfois jusqu'à six heures en file pour acheter une dernière bouteille avant de repartir pour des mois de travail sur la route. Ce soir-là, nous étions rendus à Fort St. John, où une foule très nombreuse nous a accueillis.

Le troisième jour, notre objectif était Fort Nelson. Les journées allongeaient à mesure que nous progressions vers le nord. Déjà, la nuit ne tombait pas avant 23 heures, et le jour se levait vers 4 heures. Nous sommes arrivés tard, mais nous avons néanmoins eu le temps de souper et de monter les tentes sans nous presser. Le lendemain, nous partions pour Liard Hotsprings et Muncho Lake. Comme la route n'était pas bien longue, nous sommes arrivés à destination vers 16 heures, après un bref arrêt à la source thermale. Muncho Lake est un très bel endroit, situé à 979 milles au nord d'Edmonton.

Le cinquième jour, nous avons franchi la frontière qui sépare la Colombie-Britannique du Yukon et passé la nuit à Watson Lake. Six jours après son départ d'Edmonton, le convoi entrait dans Whitehorse pour y faire une halte de deux jours. Il était temps, car beaucoup de véhicules d'époque étaient mal en point.

Le huitième jour, nous avons quitté Whitehorse et fait route vers le nord, en direction de la frontière de l'Alaska. Le convoi, qui a failli perdre une rame de véhicules guidés vers le sud plutôt que vers le nord par leur chef de file, a bivouaqué à moins de 100 km de la frontière pour la franchir enfin le lendemain et gagner Delta Junction, extrémité officielle de la route, en Alaska. Tous les participants ont été hébergés non loin de là, à Fort Greely, le centre d'entraînement en régions froides de l'Armée américaine. Nous avons également été conviés aux réjouissances (défilé, exposition, déploiements militaires) marquant le 50e anniversaire du fort en tant qu'installation de l'Armée.

Le onzième jour, le convoi atteignait le quartier général de la 6e Division d'infanterie (légère), à Fairbanks et Fort Wainwright. Au total, nous avions parcouru 3 033 kilomètres depuis Edmonton. Les deux jours que nous avons passés à Fairbanks ont coïncidé avec les deux plus longs de l'année. A ce moment de l'année, il fait aussi clair à minuit qu'à midi parce que le soleil ne se couche pas. Le 22 juin, le convoi prenait le chemin du retour.

Nous avons alors fait le voyage à rebours: panoramas splendides, longues heures de route et soirées de détente autour d'un feu de camp. Notre mission d'escorte a pris fin le 28 juin, quand nous avons quitté le convoi à Dawson Creek pour rentrer à Edmonton.

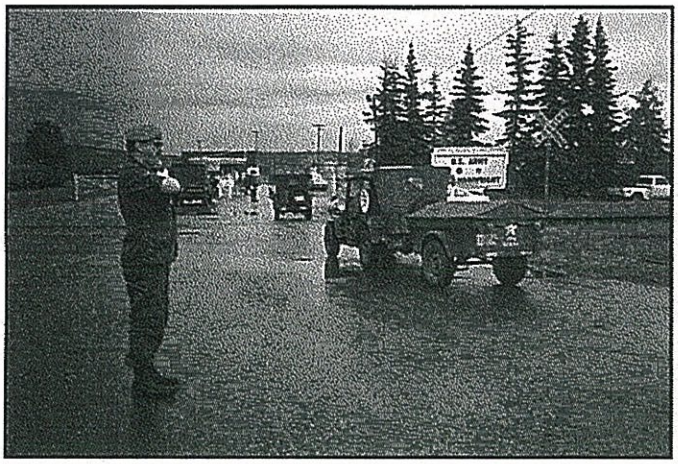

Arrivé à destination, le cpl Denis Eberle de la police militaire dirige le convoi vers le Fort Wainwright à Fairbanks en Alaska. La Virginie est au tout de la route de l'autre côté du continent.

Les escortes du convoi qui a traversé la C.-B., le Yukon et l'Alaska. De gauche à droite: cpl Denis Eberle, le sdt Marty Albrecht, l'inspecteur Gary House (GRC), le captaine Jim Humen, et le sgt Andy Venables.

FONDS DE LA POLICE MILITAIRE POUR LES ENFANTS AVEUGLES

En 1991, le comité de Gestion du Fonds de la Police Militaire (PM) pour les Enfants Aveugles a exploré la possibilité de permettre aux membres des forces canadiennes de faire des versements mensuels par délégation de solde. C'est avec plaisir que le président du comité annonçait, en mai 1992, que le Directeur des Services de la Solde en avait donné l'autorisation, nouvelle qui a été communiquée à tous les éléments de la PM.

Si vous voulez contribuer au Fonds de la Police Militaire pour les Enfants Aveugles, voyez votre bureau de solde. Le code de délégation de solde est P072. Les dons des militaires qui choisissent ce mode de paiement seront portés annuellement sur leur feuillet d'impôt T4. On recommande aux policiers militaires de participer au programme de délégation de solde. Un autre excellent moyen de recueillir des Fonds pour les Enfants Aveugles consiste à encourager les autres militaires à y participer à l'occasion d'activités locales de souscription.

On aperçoit ci-dessus le col A.R. Wells, DG Sécur, en train de faire un premier versement par délégation de solde au Fonds de la Police Militaire pour les Enfants Aveugles. SECURITAS.

POLICE MILITAIRE CAMP POLOM CROATIE – le 25 mai 1993

La section de police militaire (PM) du Bataillon canadien 1 (CANBAT1) au Camp Polom, en Croatie, compte 13 PM/PR. S'ils sont si nombreux, c'est parce qu'outre leurs fonctions principales de policiers, ils doivent maintenant remplir des fonctions de sécurité supplémentaires à l'entrée principale. Le camp est situé à cinq kilomètres environ de Daruvar, en Croatie (ex-Yougoslavie).

La section de PM rend compte au commandant du 2 PPCLI de tout incident mettant en cause des militaires canadiens. Le peloton de police militaire des Nations Unies à Daruvar, sous le commandement du capt Thobo-Carlsen, s'occupe des incidents impliquant des militaires des NU. Comme elle sont à court de personnel, les deux unités s'entraident quand il faut intervenir ou faire rapport à la suite d'un incident survenu dans leur secteur.

La section de PM du CANBAT 1 a été formée à Winnipeg en janvier 1993, quand dix PM de la Réserve et trois de la Force régulière se sont joints à la section de PM du 2 PPCLI. Après trois mois d'entraînement à Winnipeg, le groupement tactique du 2 PPCLI s'est rendu à Fort Ord, en Californie, pour un dernier exercice. Tous sans exception devaient se qualifier dans chacune des disciplines suivantes: armes collectives, armes individuelles, DNBC, premiers soins au combat, stress au combat et condition physique.

Douze des 16 membres de l'équipe originale ont été choisis pour participer à l'OPÉRATION HARMONY, à savoir:

s/off resp.	sgt F. Stubbert, PM 2PPCLI
cmdtA	cplc H. Nesbitt, 1 PPM
ptl :	cplc J. Wasnick, 17 Bon Svc
	cpl A. Brown, 33 Bon Svc
	mat1 P. Chartrand, PM 2 PPCLI
	cpl P. Fisher, 15 Bon Svc
	cpl S. Foster, 14 Bon Svc
	cpl P. Hill, 1 PPM
	cpl D. Hueston, 33 Bon Svc
	cpl H. Tull, PR (Seaforth)
	cpl D. Summers, PR (Seaforth)
	sdt D. Blake, BFC Chilliwack

LA SECTION DU 2 PPCLI MP/RP, OP HARMONY 93;
A l'arrière, G-D : sgt Stubbert, ls Chartrand, cpl Hill, cpl Summers, cpl Hueston, cpl Tull, sdt Blake, cplc Nesbitt. A l'avant, G-D : cpl Fisher, cpl Woodhead, cpl Foster, cpl Brown, cplc Wasnick.

Avant : sgt Stubbert (conducteur), cpl Fisher
Arrière : cpl Summers (RP), cpl Brown.
En patrouille de lignes en UNPA – Croatie.

MEILLEURE STAGIÈRE AU COURS QL3

Le lcol CHALLENDER, O Ops B de BFC Borden, remet le trophée Oliver pour 1991 au sdt Virginia HALL de la section de la Police militaire. Ce trophée avait été offert à l'École du Corps deprévôté canadien par feu capt N. PETE à la mémoire du lt Peter OLIVER, de la 2e Compagnie de prévôté, mort au combat à Dieppe, en France, le 19 août 1942. Le trophée est décerné tous les ans au diplômé de l'ERSFC, à la BFC Borden, qui s'est le plus distingué dans le cours de policier militaire (CEM 811), niveau de qualification 3.

LES SUPER FLICS S'ENTRAÎNENT POUR LE DÉFI THUNDERBIRD

Winnipeg—La guerre froide est terminée, mais des dangers menacent encore le monde. En ce moment, il y a des unités du Commandement aérien qui sont déployées dans le monde entier; celle-ci pour effectuer des vols quotidiens en Afrique, celle-là, dans la région résolument hostile des Balkans. Où qu'il se trouve, le personnel du Service de sécurité et de police militaire (SAMP) du Commandement aérien a pour rôle de protéger la propriété du Commandement.

Le SAMP du commandement aérien a commencé à se préparer aux opérations aériennes dans des endroits pas toujours très hospitaliers. Essentiellement, l'idée est de convertir le SAMP du Commandement aérien en unités prêtes à

L'équipe canadienne du Peacekeeper Challenge : Captaine d'équipe sgt Schatz, l'entraîneur de l'équipe adju Newcombe, sdt Kimball, cpl Porter, sdt Smith, capt Cheng, sdt Wright, slt Delaney, cpl Flowers, sdt Luttrell, cpl McDow.

être déployées, pour renforcer cette capacité qu'ont les Forces aériennes d'être ici aujourd'hui et à l'autre bout du monde demain. Du point de vue de l'entraînement, on insiste dorénavant sur les aptitudes requises pour se déployer dans un aérodrome et y tenir une position. Dans cet esprit de changement, le commandant du Commandement aérien a institué, à l'échelle du commandement, des jeux destinés à mettre à l'épreuve l'état de préparation de nos forces de sécurité et à perfectionner les aptitudes et tactiques nécessaires pour relever les défis de demain. Ces jeux annuels portent le nom de "Défi Thunderbird".

Les jeux consistent en une série d'épreuves destinées à mesurer la condition physique, l'esprit d'équipe et l'adresse au tir du personnel SAMP du Commandement aérien. En 1993, la 16ième Escadre était l'hôte du Défi Thunderbird, qui s'est déroulé du 14 au 20 août. Chaque escadre sera représentée par une équipe de quatre membres, et les trois meilleures, dans chacune des trois épreuves décrites ci-dessous, sont couronnées:

L'épreuve de condition physique a pour but de mesurer la force des membres supérieurs et inférieurs, l'agilité, l'équilibre et l'endurance (course), qualités requises pour franchir les obstacles que l'on rencontre sur un terrain hostile ou en situation de combat.

L'épreuve de tir au fusil permet de mesurer l'endurance physique et l'adresse au tir des équipes qui se déplacent d'un point de tir à l'autre en tenue de combat complète, pour abattre des cibles qui surgissent tantôt à leur droite, tantôt à leur gauche ou encore devant elles, à des distances allant de 75 à 400 verges.

L'épreuve de tir au pistolet exige à la fois rapidité et précision. Les équipes tirent du pistolet de 9 mm sur des disques ou des cibles-silhouettes (en prenant soin d'éviter les "amis") dans un temps donné.

Le sdt Wright, artilleur adjoint, vérifie les résultats de l'artilleur sdt Kimball au tir de M60 lors du Peacekeeper Challenge.

Une dizaine de tireurs choisis parmi les équipes participantes sont invités à passer à l'étape suivante, soit l'entraînement préalable à la sélection de l'équipe du Commandement. Le groupe ainsi constitué suit un entraînement intensif en prévision du "Peacekeeper Challenge", concours international annuel de techniques de combat organisé par les forces aériennes des États-Unis à l'intention des policiers militaires, qui se déroule à la fin de septembre à la base aérienne Kirtland, à Albuquerque au Nouveau-Mexique. Pour la toute première fois, des militaires canadiens se mesureront à leurs homologues des services de sécurité des forces aériennes des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Australie dans les sept épreuves suivantes, réparties sur une semaine: condition physique (individuelle et par équipe),

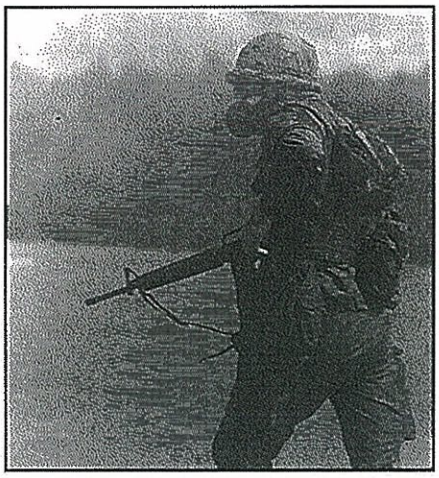

Un policier militaire lors d'une attaque aux gaz au champ de tir de fusil de combat pendant le Thunderbird Challenge

fusil de combat, arme de poing, mitraillette, lance-grenades et tactique. Cette semaine de compétition où s'affronteront les super flics de l'USAF, de la RAF, de la RAAF et des FC, ne manquera pas d'être aussi enlevante qu'exténuante. Elle sera

aussi l'occasion de rapprochements entre les compétiteurs des pays alliés ainsi que d'échanges de vues sur les diverses conceptions du soutien des opérations fourni par les services de sécurité.

Face à la situation mondiale qui évolue rapidement, nous devons être prêts à jouer notre rôle de "protecteurs de la flotte". Tant Défi Thunderbird que Peacekeeper Challenge seront immensément utiles à cette fin. Nous publierons les résultats des compétitions dans un prochain numéro.

Présenté par: le lcol Eastwood, OEM Sécur 2, QGCAir

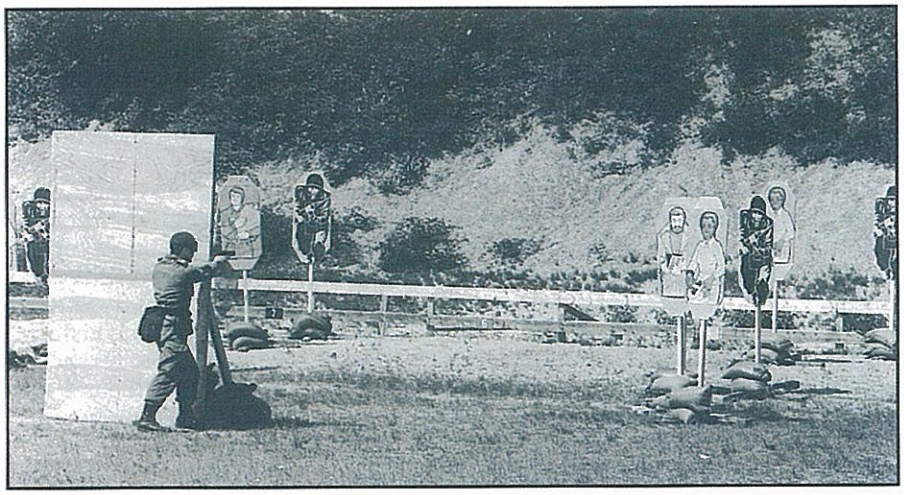

Le cpl Flowers essaie de réussir les épreuves du Thunderbird Challenge au champ de tir au pistolet sans tirer sur les bons gars.

AMÉLIORATION DES TECHNIQUES D'INTERROGATION

PAR L'ADJUDANT S. MURRAY-FORD

Le but ultime de toute entrevue est de recueillir des renseignements. L'enquêteur averti doit donc exercer ses techniques d'entrevue et très bien connaître la nature humaine. Il y a un fait établi: l'enquêteur a avantage à prêter attention aux menus détails.

En 1987, R. Fisher, R. Geiselman et D. Raymond ont étudié les techniques et les méthodes d'entrevue de la police en vue de recommander des moyens pour les améliorer. Dans le cadre de leur recherche, ils ont analysé les enregistrements d'entrevues effectuées à la division des délits de vol, au Service de la police de Metro-Dade, en Floride. Ces entrevues, qui ont été menées par huit détectives, se caractérisaient par la diversité non seulement des crimes, mais aussi des témoins.

De cette étude découle un certain nombre de constatations et de recommandations capitales. Il ressort clairement du document de recherche que les observations formulées par les auteurs de l'étude s'appliquent à l'ensemble de la profession policière. On trouvera ci-après une récapitulation des résultats de la recherche ainsi que mes propres suggestions pour améliorer les techniques d'entrevue.

Lieu de l'entrevue – Il n'y a pas de lieu fixe où tenir une entrevue. Il est évidemment plus rassurant pour le témoin qu'elle se déroule dans un cadre familier, car le témoin sorti de son élément risque d'être mal à l'aise et moins disposé à se confier. Dans tous les cas, il importe de mettre le témoin à l'aise et en confiance. S'il se rend au domicile du témoin, l'enquêteur doit faire preuve d'un minimum d'égard et de savoir-vivre.

Attitude et apparence de l'enquêteur – L'enquêteur doit toujours se montrer sérieux et impartial. Une tenue soignée et un comportement professionnel invitent la confiance. Cela ne veut pas dire que l'enquêteur doit sembler froid ou distant, mais il doit plutôt projeter l'image de quelqu'un qui connaît son affaire. Le bon enquêteur soigne son apparence physique et fait attention lorsqu'il approche les témoins, afin de mettre toutes les chances de son côté. Certes l'enquêteur a parfois intérêt à réagir aux propos du témoin (manifester sympathie, incrédulité, etc.), mais il ne doit jamais cesser d'avoir l'air impartial, ce qui présente un double avantage : le témoin ne sera pas porté à raconter ce qu'il pense que vous voulez entendre et il ne craindra pas que votre compte rendu manque d'objectivité, puisque vous ne prenez pas parti.

Techniques d'entrevue – Le succès de l'entrevue repose sur l'emploi de bonnes techniques. L'enquêteur doit savoir soutirer l'information grâce à diverses méthodes d'entrevue et d'écouté. Par ses paroles et ses actes, il doit encourager le sujet à lui en dire plus. Des techniques élémentaires, comme celle qui consiste à paraphraser (Vous voulez dire que...) ou à enchaîner (Oui, je vois... Pouvez-vous m'en dire plus?), peuvent suffire. L'enquêteur doit éviter d'interrompre inutilement, toutefois, de petites interventions peuvent servir à indiquer subtilement que notre attention est soutenue. Le bon enquêteur doit en outre observer et savoir interpréter le langage corporel, car l'interprétation correcte des réponses non verbales, combinée à de bonnes méthodes d'écoute, devrait lui permettre d'établir la véracité, la portée émotionnelle, etc., d'une question, d'une réponse ou d'un commentaire. De même, il peut être commode de savoir utiliser le langage corporel approprié, que ce soit un simple hochement de tête approbateur ou quelque chose de plus compliqué, pour obtenir des renseignements valables. Par son langage corporel, l'enquêteur peut transmettre des messages discrets au témoin et l'encourager à donner plus de détails.

Méthodes de l'enquêteur – Des recherches sur le rappel de mémoire ont prouvé de façon concluante que l'approche cognitive permet de recueillir entre 20 et 30 p. 100 plus de renseignements que les méthodes d'entrevue classiques. Les techniques employées dans une entrevue mettant à profit l'approche cognitive sont décrites ci-dessous.

a. *Reconstitution mentale des faits* – C'est dans la mémoire que sont stockés les faits, mais la mémoire est une faculté qui oublie. L'un des moyens utilisés pour stimuler la mémoire du témoin consiste à lui faire revivre l'événement en esprit. Cela ne comprend pas uniquement la description des lieux, mais aussi les émotions et sentiments du témoin au moment de l'incident. Certains adeptes de l'approche cognitive demandent au témoin de fermer les yeux, de se concentrer et de relater tous les faits et toutes les émotions qui lui viennent à l'esprit. L'histoire y perd peut-être en cohérence, mais elle y gagne nettement du point de vue du volume d'information.

b. *Reformulation des questions* – Il arrive que l'enquêteur butte contre des réponses comme "Je ne m'en souviens pas", qui laissent généralement supposer qu'il n'obtiendra pas le renseignement qu'il cherchait à obtenir du témoin. Or, ce n'est pas toujours vrai. Il se peut que, de la façon dont elle a été posée, la question n'ait pas éveillé de souvenirs. Prenons l'exemple du témoin qui répond "je ne sais pas" à la question: "Le suspect portait-il des bijoux?". Si on lui demande plutôt de décrire la chemise que portait le suspect, peut-être le témoin se rappellera alors un pendentif, une chaîne, etc., parce que la question a été abordée sous un angle différent. Lorsqu'un témoin se dit incapable de répondre, l'enquêteur devrait songer à reformuler la question pour stimuler sa mémoire.

c. *Manque de concentration* – Le rappel de mémoire demande des efforts considérables, plus encore sous la pression de délais et d'autres contraintes. Le bon enquêteur s'efforcera de favoriser la concentration du témoin pour faciliter la recherche d'information. À cette fin, il choisira (comme on le mentionnait plus tôt) un lieu de rencontre confortable, où le témoin ne craindra pas pour sa sécurité tant physique qu'émotive. Il faut faire en sorte que les causes de distraction soient, sinon nulles, au moins minimales. Il convient d'encourager le témoin à prendre le temps de fouiller sa mémoire sans se presser. Enfin, il conviendrait d'adapter l'entrevue à l'optique du témoin. Autrement dit, toutes les questions que pose l'enquêteur doivent suivre le cheminement de pensée du témoin. Par exemple, il serait mal à propos de demander la couleur des yeux du suspect à un témoin qui est en train de décrire un véhicule aperçu sur les lieux du crime, car pareille question détournerait arbitrairement l'attention du témoin.

Sur le sujet des techniques effectives d'entrevue, le dernier point qu'il convient d'aborder est sans doute celui qui donne le plus de fil à retordre aux enquêteurs d'expérience, c'est-à-dire faire le moins d'erreurs possible. Certes, nous aimons pour la plupart à croire que nous sommes passés maîtres dans l'art d'interviewer, mais on peut toujours faire mieux et il est vrai, malheureusement, que les mauvaises habitudes sont dures à perdre. Il faut donc faire un effort délibéré pour corriger nos mauvaises habitudes, qui sont souvent profondément ancrées. Voici une liste d'erreurs et les moyens de les corriger :

a. *Interruption du témoin* – La majorité d'entre nous a fini par se rendre compte que les questions ouvertes favorisent grandement le développement de la pensée des témoins. En règle générale, l'enquêteur prépare le terrain, au début de l'entrevue, au moyen d'une question non directive telle que: "Je fais enquête sur un vol perpétré à votre lieu de travail. Que pouvez-vous me dire à ce sujet?". Pareille question est

extrêmement efficace pour briser la glace. L'erreur la plus courante que nous faisons en tant que policiers-enquêteurs (et personne n'y échappe) consiste à interrompre le témoin pour lui demander des précisions, au lieu de l'écouter jusqu'au bout et de n'intervenir qu'après. Dans l'étude susmentionnée, on a découvert que le témoin qui répond à la question de départ est interrompu dans les 7,5 premières secondes en moyenne. Le témoin doit alors fouiller dans des "tiroirs" différents de son cerveau pour trouver les renseignements qu'on lui demande, ce qui lui fait perdre le fil de ses idées. Le bon enquêteur relèvera les contradictions, les renseignements incomplets, etc., pour y revenir à la fin de l'entrevue. Lorsque nous interrompons le témoin plus d'une fois dans le cours d'une réponse, nous le conditionnons psychologiquement. C'est inévitable, car le témoin (qui vous perçoit comme un professionnel) en déduira que l'entrevue doit forcément se dérouler ainsi, puisque c'est vous qui posez les questions, et croira nécessaire de répondre sommairement et d'attendre la question suivante. Ses facultés mentales étant moins sollicitées, le témoin qui est dans de telles dispositions d'esprit donnera des réponses plus brèves et plus superficielles et ne divulguera donc pas tout ce qu'il sait.

b. ***Formule questions/réponses*** – Comme on vient de le dire, cette formule a tendance à décourager la divulgation de renseignements. Elle présente évidemment l'avantage de permettre à l'enquêteur de recueillir des renseignements pertinents sans laisser le témoin s'écarter du sujet. Par contre, elle restreint généralement trop le cadre des réponses. Une question sur la taille du suspect, par exemple, appelle une réponse très précise et rien de plus. Il vaudrait mieux n'utiliser la méthode par questions et réponses qu'à la toute fin de l'entrevue (quand le témoin a fini de livrer sa version des faits) et uniquement pour préciser certains points. La feuille de contrôle peut se révéler pratique pour s'assurer d'avoir couvert toute la matière, mais il est contre-indiqué de mener toute l'entrevue à partir de cette "liste d'épicerie".

c. ***Enchaînement des questions*** – Les questions posées dans le mauvais ordre nuisent généralement à la collecte de renseignements. Comme on le signalait plus tôt, en passant d'un sujet à un autre, on force le témoin à fouiller dans des "tiroirs" différents pour trouver l'information demandée. Les questions qui suivent un ordre strict (celui de la feuille de contrôle) ne concordent peut-être pas avec le processus de remémoration du témoin. Même si on nous enseigne d'obtenir certaines données de base (comme la taille, l'âge, la corpulence, etc.), il est de loin préférable de laisser le témoin nous les fournir de lui-même (en lui permettant de fouiller librement sa mémoire sans interruption) et de garder pour la fin les demandes de précision et de complément d'information.

d. ***Tournures non neutres*** – Certains enquêteurs (pas tous) ont l'habitude d'utiliser la tournure négative dans leurs questions. "Vous ne pouvez donc pas me dire si...", demandent-ils au témoin, qui fera peu ou pas d'effort de mémoire, croyant qu'on ne s'attend pas vraiment à ce qu'il s'en souvienne. L'enquêteur doit faire tout son possible pour ne pas souffler de réponses dans ses questions. Il utilisera la tournure: "Dites-moi comment le suspect était habillé", de préférence à la question: "Portait-il une veste bleue?".

e. ***Niveau de langue approprié*** – L'enquêteur doit choisir le vocabulaire qui convient selon les témoins. Un bon enquêteur ne demanderait pas à un témoin s'il a vu "l'individu en question prendre la fuite via la redoute", mais plutôt s'il l'a vu "disparaître derrière la butte".

f. ***Débit incorrect des questions*** – Il faut donner un peu de temps au témoin pour réfléchir entre les questions, au lieu de poursuivre immédiatement avec une remarque ou une nouvelle question. Ce temps de réflexion donne souvent lieu à des observations supplémentaires qui peuvent être utiles à l'enquêteur. De plus, cette pratique cadre avec l'un des principes fondamentaux de la conduite d'entrevue, à savoir faire en sorte que le témoin soit à l'aise et détendu. L'effet contraire se produira plutôt, si on l'assaille de questions.

g. ***Pistes négligées*** – Les observations des témoins sont tantôt objectives, tantôt subjectives. Il est important que l'enquêteur sache les distinguer et y donner suite. Si un témoin mentionne que tel individu mesurait environ cinq pieds et dix pouces, cela constitue une donnée objective. S'il dit que l'homme avait l'air d'un camionneur (donnée subjective), il serait sage de relever ce point et de chercher à savoir ce qui a amené le témoin à faire cette description. L'enquêteur attentif à ce genre de détail peut recueillir une grande quantité de renseignements.

*b. **Manque d'importance accordée à la perception sensorielle*** – Nos cinq sens nous communiquent des renseignements. Beaucoup d'enquêteurs ne misent que sur la mémoire visuelle du témoin. Le bon enquêteur sait mettre à profit le fait que, chez certaines personnes, la mémoire fait intervenir d'autres sens. Il serait bon de poser aussi des questions comme "Qu'est-ce que ça sentait?", "Comment en décririez-vous le goût?", et ainsi de suite, pour aider le témoin à préciser sa pensée.

*i. **Écoute peu attentive*** – Pas le moindre mot n'échappe au bon enquêteur. Les propos du témoin peuvent renfermer des indices qui risquent de passer inaperçus si l'on n'est pas ultra vigilant. Le témoin qui termine une entrevue par "Je dirais que c'est à peu près tout" n'affirme pas que tout a été dit sur la question; il exprime seulement une opinion. L'analyse de déclarations (qui consiste à décortiquer des déclarations verbales et écrites pour établir les faits) est une technique qui s'apprend. Elle repose sur les questions fondamentales suivantes: "Que dit véritablement cette personne?" et "A-t-elle répondu à la question?". Prenons le cas du témoin qui, à la question "Qui pourrait avoir commis le délit à votre avis?", répond: "Ça pourrait être n'importe qui". À prime abord, on peut croire qu'il a répondu à la question, mais l'analyse révélera qu'en fait ce n'est pas le cas. À la question "qui?", il a répondu "n'importe qui". Comme enquêteurs, nous savons très bien que n'importe qui peut avoir commis le délit. Ce n'est pas ce qu'on lui a demandé. Nous devons affiner nos techniques d'écoute et redoubler de vigilance pour saisir pleinement les messages.

Sans être exhaustif, l'exposé qui précède peut nous servir de cadre pour perfectionner nos aptitudes de base en matière d'entrevue. Les méthodes décrites ci-dessus peuvent nous aider à tirer plus d'information d'un témoin, rendant ainsi l'enquête plus fructueuse. En tant qu'enquêteurs, il nous faut constamment réévaluer et parfaire nos techniques d'entrevue. Ce que nous visons, c'est l'excellence.

IN MEMORIAM
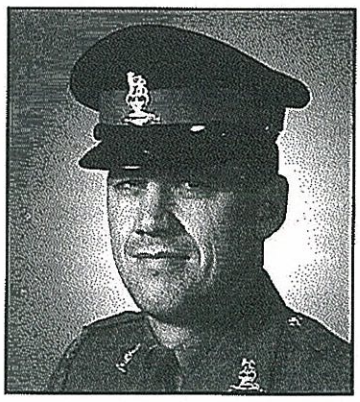
L'adjudant (à la retraite) Ronald E. Plasky, DC, est décédé à l'hôpital général de Calgary, le 27 août 1992, à la suite d'une brève maladie. Né à International Falls, au Minnesota, le 7 octobre 1936, Ron s'est enrôlé en 1954 et a servi avec le 1er bataillon du PPCLI. En 1958, il obtient un changement de métier et se joint au Corps de prévôté canadien. Il a servi dans cette unité, puis dans la Branche de sécurité jusqu'à sa retraite en 1981. Il a servi successivement en Allemagne, Chypre, Vancouver, Calgary, Toronto, Goose Bay, et Edmonton. Sa dernière affectation l'a vu à Calgary comme commandant de la Section Calgary de l'Unité des enquêtes spéciales. Après avoir quitté les Forces, Ron a constitué l'entreprise de construction Double "R" et a travaillé pour les industries ATCO, de Calgary, comme surveillant. Ron laisse dans le deuil son épouse Ione et son fils Randy.